

L'ESSENTIEL DES SERVICES D'ENEDIS





Une devise : « Se former pour agir »



UN LARGE ÉVENTAIL DE THÉMATIQUES

- ☀ Énergies renouvelables (photovoltaïque, gaz vert, ...)
- 🌍 Adaptation et atténuation au changement climatique
- ⚡ Sobriété énergétique, rénovation des bâtiments, construction durable
- 🏛 Obligations réglementaires
- 👥 La mobilisation des équipes



1 parcours de sensibilisation

« Territoires et réseaux électriques : construire ensemble les infrastructures d'aujourd'hui et de demain »

3 thématiques

1/ Thématique réseau électrique

Données, réseaux, raccordement : vos projets sur le Département et l'essentiel des services ENEDIS

2/ Thématique autoconsommation

Vos projets qui rayonnent : l'énergie locale en boucle

3/ Thématique stockage

Les nouveaux enjeux et infrastructures : stockage et flexibilité



Préface

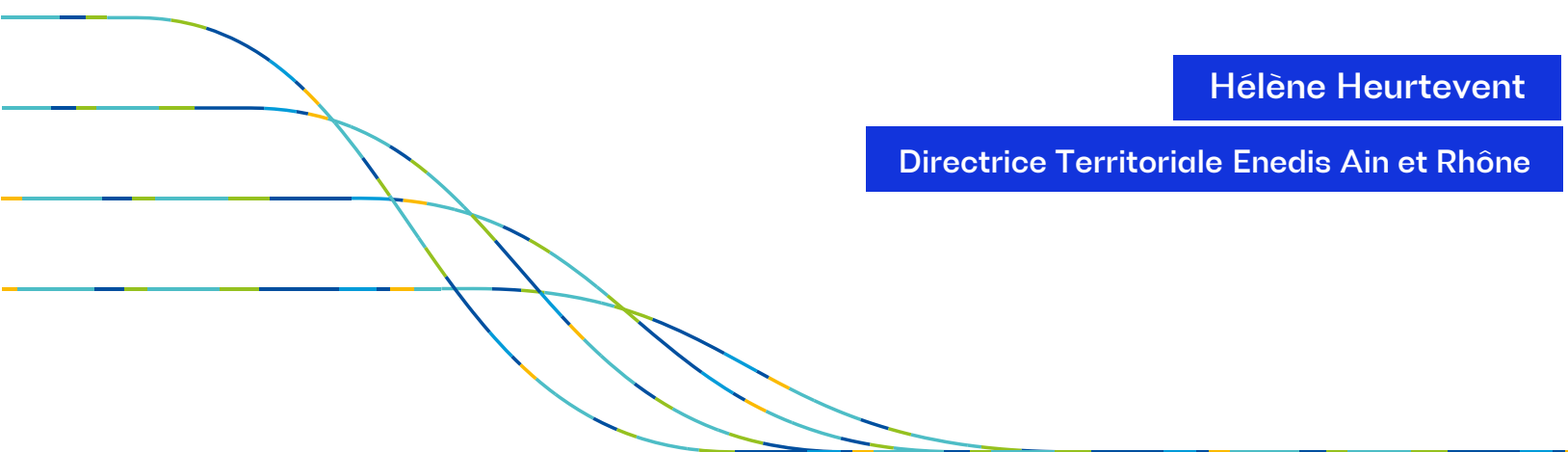
Notre ambition pour les territoires

Le réseau électrique est au cœur de toutes les transformations locales : développement des énergies renouvelables, mobilité électrique, décarbonation de l'industrie, rénovation urbaine...

C'est une infrastructure essentielle, dont la flexibilité, la résilience et la capacité à préserver les milieux naturels et la biodiversité accompagnent l'adaptation des territoires au changement climatique.

Les 38 millions de compteurs Linky fournissent par ailleurs des données précieuses aux acteurs publics et privés pour éclairer leurs décisions, mieux planifier et piloter leurs actions.

Enedis vous accompagne dans l'aménagement énergétique de vos territoires : adapter vos infrastructures énergétiques à vos besoins actuels et futurs dans une logique de transition écologique.



Hélène Hurtevent

Directrice Territoriale Enedis Ain et Rhône



Sécurité aux abords des ouvrages électriques

L'électricité ne se voit pas. Pourtant le risque électrique existe.

À proximité d'ouvrages comme les postes électriques, les lignes aériennes et souterraines ou encore les coffrets électriques, il est fortement recommandé de garder ses distances.

Que ce soit pour travailler dans un champ, sur un chantier ou pour profiter d'activités en plein air (pêche, deltaplane...) aux abords d'ouvrages électriques, restez vigilant.



L'application gratuite Ligne Alerte géolocalise en direct l'utilisateur et l'indique précisément par rapport aux lignes électriques aériennes. En cas de rapprochement jugé dangereux, elle déclenche automatiquement une alerte sonore, visuelle et vibratoire. Cet outil permet ainsi de sensibiliser immédiatement les pêcheurs, les pratiquants d'activités aériennes de loisirs ou encore les agriculteurs, et de prévenir efficacement les accidents liés à la proximité du réseau.

Attention, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Câble électrique à terre
- Coffret cassé
- Odeur de brûlé / trace noir
- Compteur ou disjoncteur sans capot

Ne touchez à rien !

Contactez le centre d'appels dépannage 24h/24, 7j/7.

En cas d'urgence : 0811 01 02 12 (numéro réservé aux collectivités)





Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou élagage : ces activités présentent des risques s'ils sont pratiqués à proximité d'ouvrages électriques. Pour votre sécurité, ne vous approchez jamais des sources ou des ouvrages électriques.

Consignes à respecter

- Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul les travaux à proximité d'un ouvrage électrique
- Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage, ...)
- Circulez impérativement nacelle repliée, benne baissée
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne
- Ne touchez jamais un câble même isolé
- Ne touchez jamais une ligne ou un câble tombé au sol
- Ne faites pas de feu sous une ligne

Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques

MALGRÉ TOUS CES CONSEILS, SI UN ACCIDENT SURVENAIT :

1. Si un engin accroche une ligne électrique, veillez à ce que la personne reste à l'intérieur de l'engin.
2. Afin de ne pas provoquer d'autre accident, interdisez l'accès.
3. Pour éviter d'être vous-même électrisé ou électrocuté, ne touchez pas les personnes ni les objets encore en contact avec l'ouvrage électrique.
4. Appelez le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

**En cas de doute, contactez Enedis
au 0811 01 02 12**



En cas d'incident sur le réseau électrique, **consignes à respecter**

- Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- Nous signaler toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés...)
- Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- Respecter les zones de danger balisées

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone

09 726 750
+ N° de département



Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune :
www.enedis.fr/panne-et-interruption



En cas de crue, consignes à respecter

- **Pendant la crue**, ne touchez pas et n'approchez pas de vos équipements électriques y compris votre disjoncteur. Si votre disjoncteur général est accessible et dans une pièce non inondée, et uniquement dans ce cas, mettez le en position « O ». Notre service dépannage procédera à la mise en sécurité de votre zone.
- **Après la crue**, ne remettez pas en marche les appareils électriques endommagés par l'eau, faites appel à un professionnel pour inspecter et réparer les installations électriques, le cas échéant.

Signalez toutes situations dangereuses (24h/24 et 7j/7) par téléphone :

09 726 750
+ N° de département



Suivez en temps réel l'état du réseau électrique dans votre commune :
www.enedis.fr/panne-et-interruption

Mieux connaître la distribution d'électricité

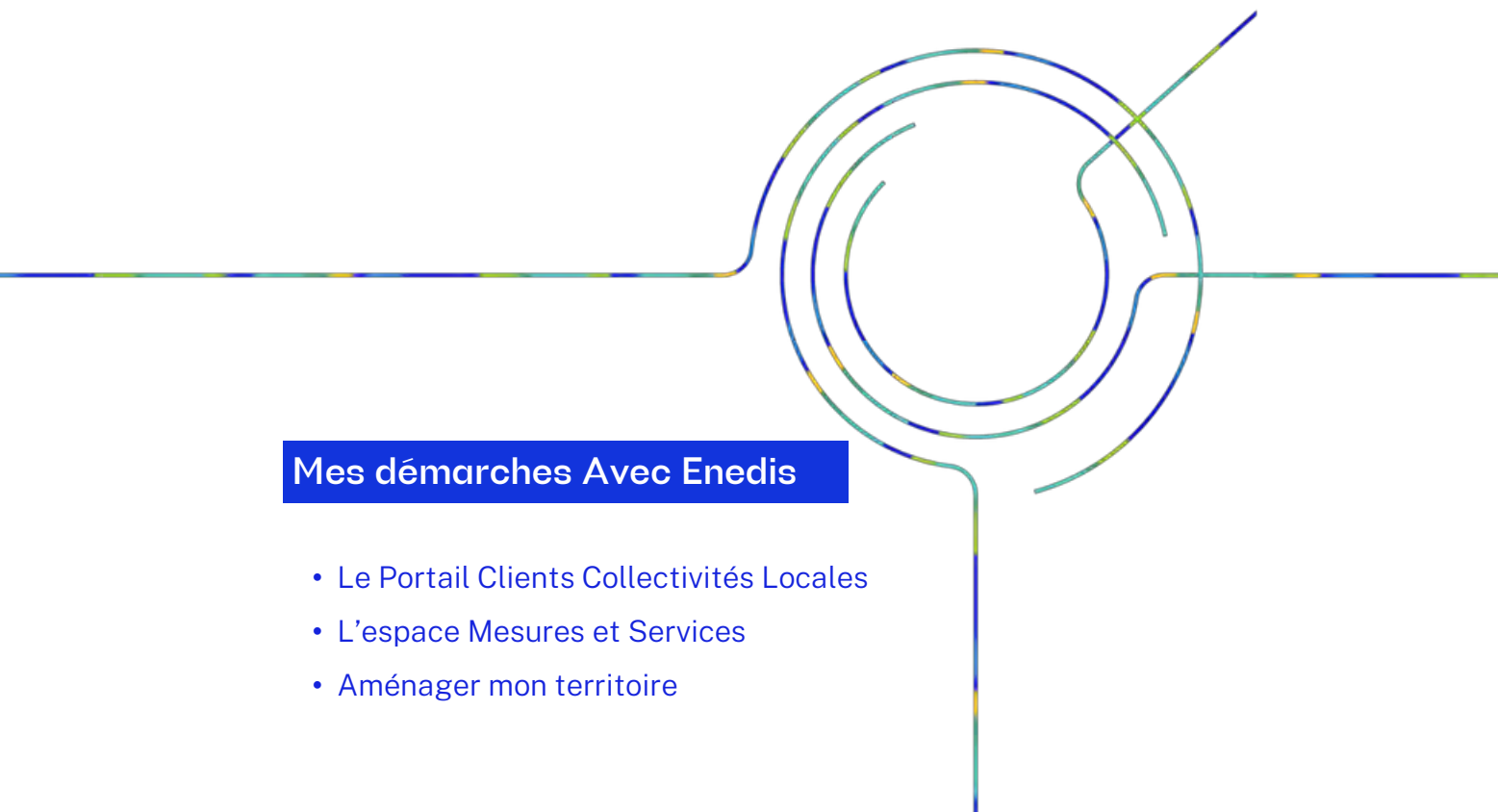
- Présentation d'Enedis
- Reconnaître le réseau électrique
- Le rôle des AODE

Qui fait quoi

- Enedis ou fournisseur ?

Mes démarches Avec Enedis

- Le Portail Clients Collectivités Locales
- L'espace Mesures et Services
- Aménager mon territoire

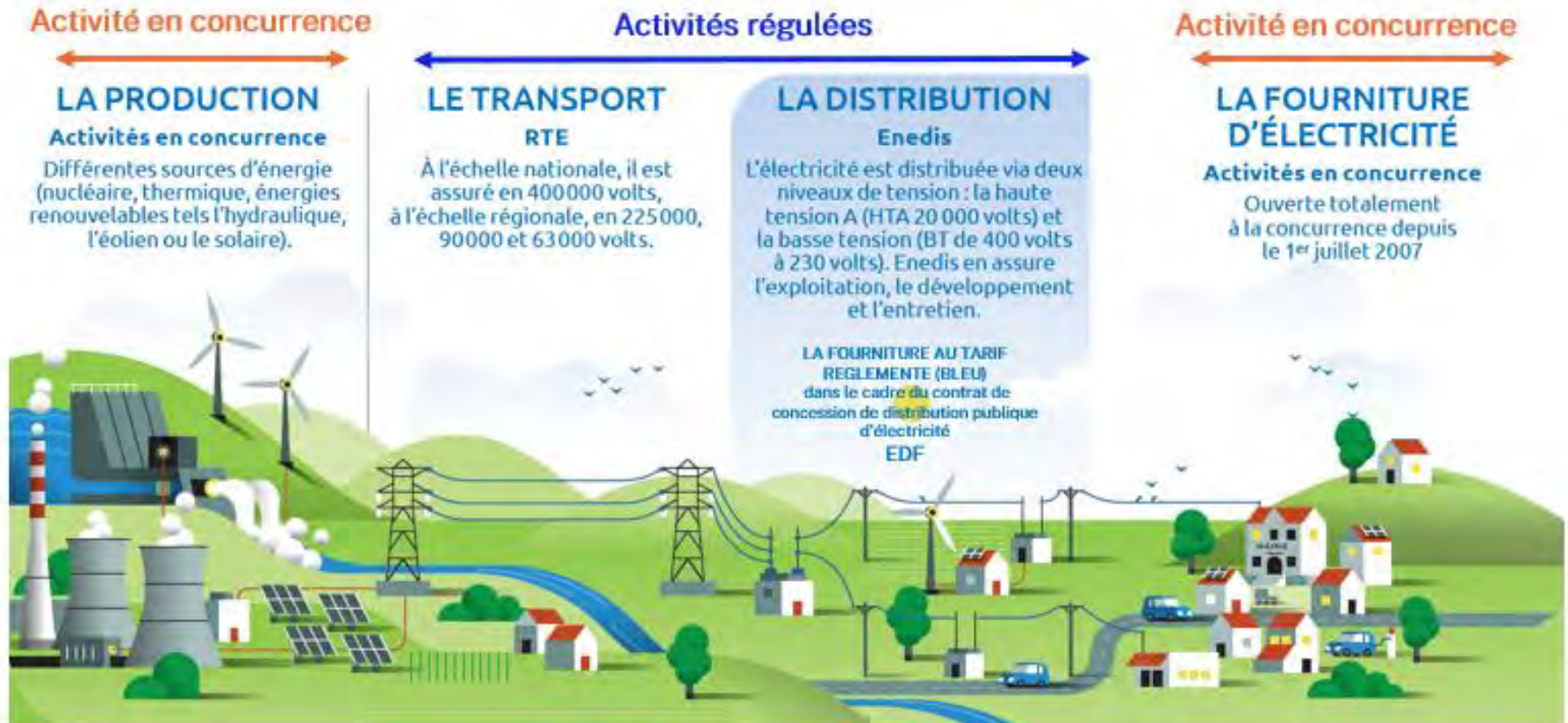




MIEUX CONNAITRE LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

La spécificité du modèle de la distribution publique d'électricité

Un service public obligatoirement délégué sans mise en concurrence



Reconnaitre le réseau de transport et de distribution d'électricité

De la production à la distribution

Le saviez-vous ? Plus de 90% des productions renouvelables sont directement raccordées au réseau de distribution (Eoliennes, parcs photovoltaïques)



Poste source



Coffret basse tension

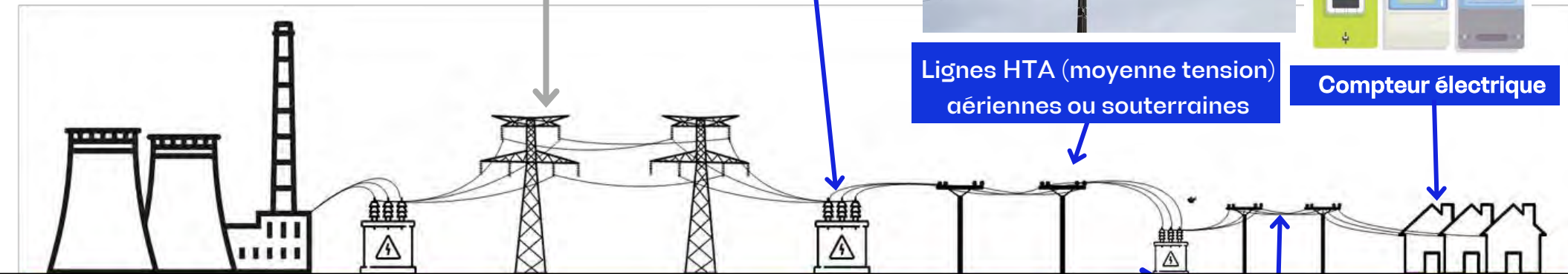


Lignes HTA (moyenne tension)
aériennes ou souterraines



Compteur électrique

Lignes HTB (exploitées par RTE)



Poste de distribution public d'électricité /
poste de transformation



Lignes BT (basse tension)



Enedis, maillon indispensable du système électrique



Force d'Intervention
Rapide d'Electricité

En cas d'incident
climatique important,
Enedis peut mobiliser les
salariés de la FIRE en
24h, pour garantir la
résilience du réseau

Enedis, entreprise à mission

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.



Elle assure la distribution
d'électricité sur 95% du
territoire Français.

Elle développe, exploite,
modernise le réseau électrique
et gère les données associées.

Elle réalise les raccordements des
clients, le dépannage 24h/24, le
relevé des compteurs et toutes les
interventions techniques.

Nos engagements :

- Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation en électricité ;
- Garantir aux utilisateurs un accès au réseau sans discrimination ;
- Faire bénéficier tous les clients d'un tarif identique dans toute la France ;
- Favoriser la transition écologique.

Ces missions sont définies par la loi, encadrées par les contrats de concession et financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).



Notre raison d'être

- Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire ;
- Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.



Bon à savoir

Le 27 juin 2023, Enedis est devenue la première grande entreprise à mission française du secteur de l'énergie ; une étape historique qui renforce notre contribution aux enjeux d'une société durable.

Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE)

Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Energie (AODE) délèguent l'entretien, le développement et l'exploitation du réseau de distribution électrique à Enedis à travers un contrat de concession.

Le modèle 2017 – Durée : 25 ans

- Un cahier des charges, national, définissant les grands principes généraux de fonctionnement de la concession
- Des dispositions locales : redevances, maîtrise d'ouvrage
- Un schéma directeur des investissements : fixe le cap des investissements et l'ambition sur la durée du contrat,
- et un plan pluriannuel d'investissements : précise le niveau des investissements sur les années 2024 -2027
- Une mise à disposition de données cartographie et de données contrôle
- Article 8 : amélioration de la qualité de la distribution et de l'esthétique des réseaux : financement Enedis 100%

SYDER & Enedis



Enedis contribue au financement des AODE par le versement de redevances annuelles, d'une participation à certains travaux esthétiques du réseau.



QUI FAIT
QUOI ?



Enedis ou fournisseur : Qui contacter ?

En tant qu'opérateur du réseau de distribution, Enedis livre l'énergie au client final indépendamment du fournisseur choisi.

Le fournisseur est celui qui vous vend l'électricité dont vous avez besoin et qui assure la gestion de vos contrats d'énergie. De fait, il est votre interlocuteur sur tous les sujets qui concernent la vie de votre contrat : la souscription, la gestion des contrats et des services, la facturation et la résiliation à partir des informations transmises par Enedis.

Retrouvez la liste des fournisseurs d'électricité sur le site du médiateur de l'énergie [en cliquant ici](#).

Votre besoin	Fournisseur	Enedis
Demander une mise en service / résiliation	✓	
Adapter ma puissance souscrite	✓	
Résoudre un problème sur ma facture	✓	
Demander un branchement provisoire	✓	
Commander une protection de réseau	✓	09 69 32 18 11
Suivre mes consommations	✓	mon-compte-collectivite.enedis.fr
Connaître les coupures en cours et à venir sur ma commune		
Accéder à la cartographie du réseau de ma collectivité		
Simuler un devis de raccordement		
Connaître la capacité d'accueil d'un projet sur le réseau		
Signaler une urgence sécurité et/ou dépannage		🏠 0811 01 02 12 / 👤 09 72 67 50 + numéro du département
Réaliser une demande d'élagage		Contactez votre interlocuteur privilégié
Demander un déplacement d'ouvrage		connect-racco.enedis.fr
Demander le raccordement d'un nouveau point de consommation ou de production	≤ 36Kva	connect-racco.enedis.fr
	> 36Kva	raccordement-entreprise-enedis.fr
Mettre en place un projet d'autoconsommation collective		Contactez votre interlocuteur privilégié

Si la demande concerne une opération esthétique sur les réseaux, comme l'enfouissement du réseau ou la mise en technique discrète, l'interlocuteur à contacter est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE)



Retrouvez l'ensemble des prestations d'Enedis et les tarifs actualisés sur [enedis.fr](https://www.enedis.fr) ou en tapant "Enedis catalogue de prestations collectivités" sur votre moteur de recherche



MES DEMARCHES AVEC ENEDIS

MES DEMARCHES AVEC ENEDIS

PORTAIL COLLECTIVITÉS LOCALES

- Suivre les activités d'Enedis sur le territoire
- Préparez vos projets de raccordement
- Vos contacts et liens utiles
- Vos compteurs
- Vos travaux et coupures en cours
- Le bilan de votre territoire

ESPACE MESURES ET SERVICES

- Suivre vos données de consommation et de production
- Identifier rapidement les écarts
- Création de tableaux de bord, de rapports et d'alertes

SECURITE

- Sécurité aux abords des ouvrages électriques: généralités
- Faire une DT/DICT: une obligation
- Demander une protection de réseau
- Que faire en cas de difficultés sur un chantier (endommagement...)?
- Dommage d'origine électrique dans une installation intérieure
- Elagage : qui fait quoi ? quelles règles de sécurité ?

RENOVATION DU PATRIMOINE ET LUTTE CONTRE LA PRECARITE

- Connaître le comportement énergétique de votre territoire
- Identifier les zones de précarité énergétique de votre territoire
- Prioriser la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Cibler les rénovations et mesurer leur efficacité

AMENAGER LE TERRITOIRE

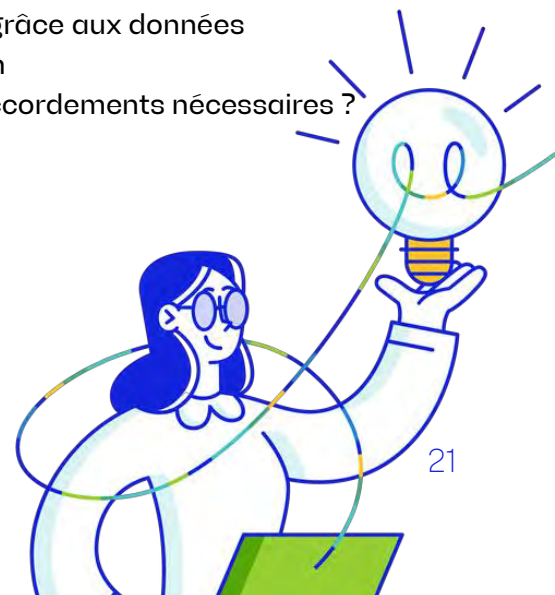
- Raccordement des projets : les services d'Enedis
- Raccorder un point de consommation
- Demander un raccordement provisoire (Chantier, fête locale)
- La mise en service: qui contacter ?
- Demander un déplacement d'ouvrage
- Les appuis communs

MOBILITE ELECTRIQUE

- Dresser un état des lieux de la mobilité électrique sur le territoire
- Planifier le développement des infrastructures de recharge
- Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

PRODUCTION D'ELECTRICITE

- Planifier l'ajout de production d'électricité
- Simuler le coût de raccordement de mes projets de production
- Lancer un projet d'autoconsommation collective
- Prendre des décisions éclairées grâce aux données
- Raccorder un point de production
- Produire son électricité: quels raccordements nécessaires ?



Portail clients collectivités locales

Le portail clients collectivités locales est conçu pour répondre à vos besoins. Il s'adresse à la fois aux élus et aux services (techniques, aménagement, finances, patrimoine, transition écologique, suivi du contrat de concession...)

Il est disponible gratuitement pour toutes les collectivités et offre un panel de services simples, performants et personnalisables autour des enjeux du territoire.



Le portail est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



**Connexion
rapide**

**mon-compte-collectivite.
enedis.fr**

Suivre les activités d'Enedis sur votre territoire

Connectez-vous votre espace collectivité sur

[mon-compte-collectivite. enedis.fr](https://mon-compte-collectivite.enedis.fr)

La page d'accueil du portail vous permet de visualiser en un coup d'oeil l'actualité du réseau sur votre commune.

- Informez-vous sur les travaux d'Enedis en cours ou à venir sur votre collectivité : dates, localisation, coordonnées du chargé de projets, référence de l'affaire et raison de notre intervention. Visualisez les coupures d'électricité en temps réel : localisation, nombre de foyers concernés, heure de rétablissement prévue. Accédez à la cartographie du réseau électrique.

Le portail est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



Accédez rapidement à votre espace en flashant ce QR Code



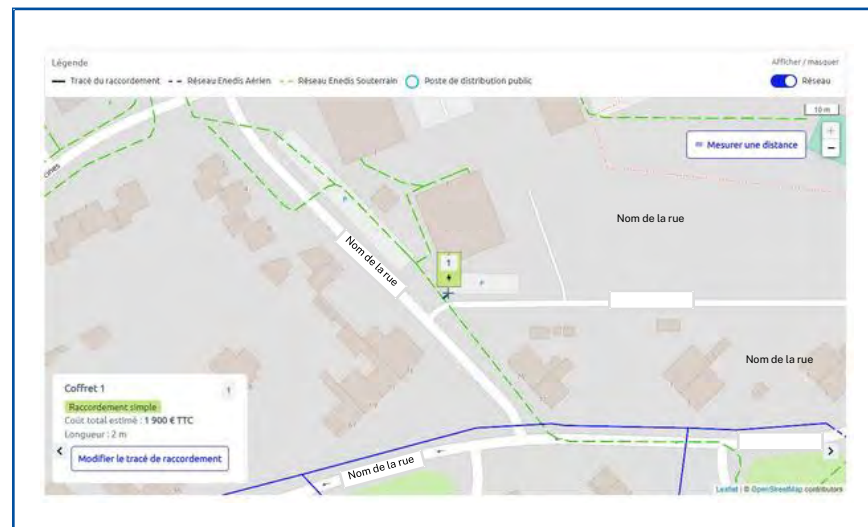
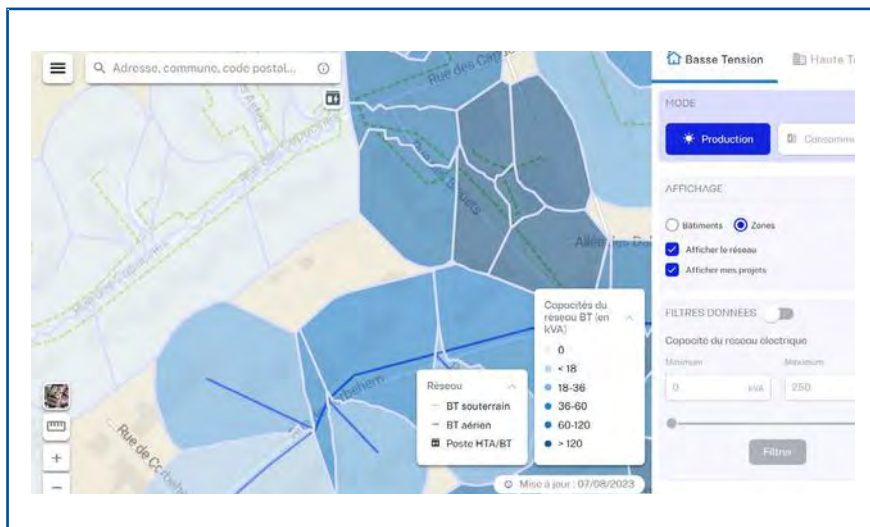
Préparer vos projets de raccordement

Accédez rapidement à votre espace en flashant ce QR Code



Connectez-vous votre espace collectivité sur [mon-compte-collectivite. enedis.fr](https://mon-compte-collectivite.enedis.fr)

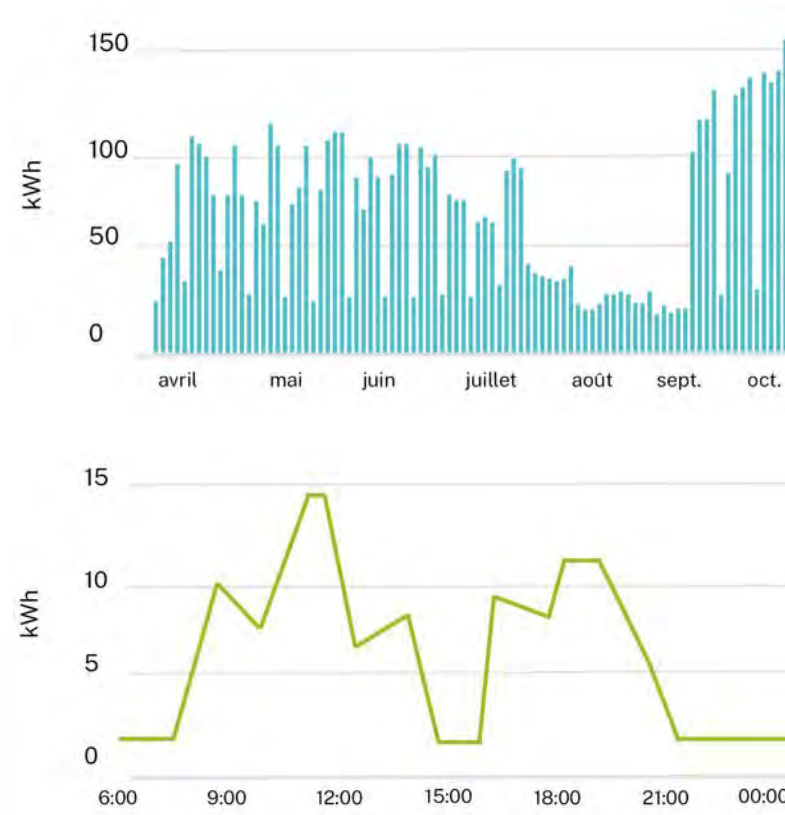
- Accéder aux capacités du réseau, identifiez les zones les plus propices pour accueillir vos nouveaux projets de production ou de consommation.
- Simuler vos projets de raccordement une fois que vous avez localisé votre projet.



Activer son espace Mesures et Services

Première étape essentielle pour mieux piloter ses dépenses énergétiques, l'espace Mesures et Services créé par Enedis est une fonctionnalité du portail clients collectivités locales.

Pour chaque compteur communicant, vous pourrez accéder à son **historique de consommation, ses courbes de charge, les puissances maximales atteintes...** Vous y trouverez également des tableaux de bord déjà paramétrés en fonction des types d'utilisation tels que vos bâtiments administratifs ou votre éclairage public...



Et bien plus encore...

Contactez votre interlocuteur privilégié pour initialiser la création de votre espace.

Connexion rapide

mon-compte-collectivite-mesures-et-services.enedis.fr



Suivre vos données de consommation et de production

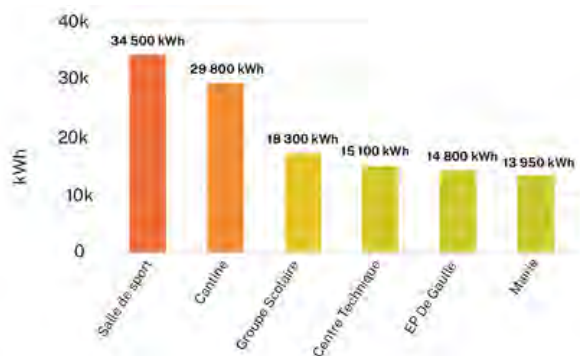
1. Connectez-vous votre espace collectivité sur

mon-compte-collectivite.enedis.fr

2. Accédez ensuite à votre espace Mesures et Services

L'espace Mesures et Services d'Enedis vous permet d'accéder à tout moment aux données énergétiques de votre patrimoine :

- Vos données de mesures de la veille (consommation et/ou production) disponibles sur une profondeur maximale de 36 mois, pour tous les compteurs communicants de votre périmètre.
- Vos données annuelles, mensuelles, et même journalières, avec une précision de 5 ou 30 minutes selon les compteurs.
- Vos données brutes, également disponibles sous forme de graphiques ou d'alertes.



Accédez rapidement à votre espace en flashant ce QR Code



Listes PRM



Consultez et exportez les informations techniques et contractuelles de vos compteurs.



Tableaux de bord

Accédez à la vision globale et au pilotage énergétique de vos compteurs.



Rapports

Téléchargez les données énergétiques de vos compteurs. Vous pouvez également automatiser la réception de ces données et les recevoir par mail à la fréquence souhaitée.



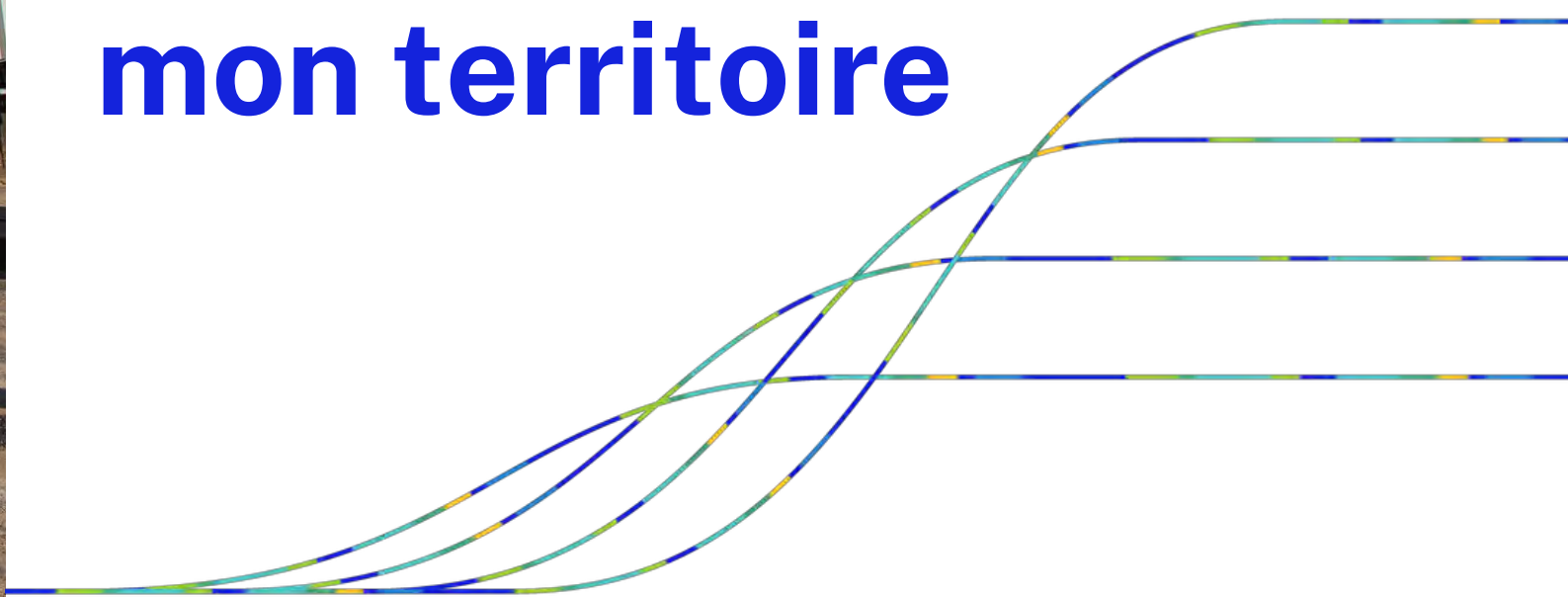
Alertes

Programmez vos propres alertes de consommation et/ou production et recevez-les par mail.

A photograph of a construction site. In the foreground, there is an orange and white striped traffic cone. Behind it, a silver hatchback car is parked. In the background, there is a building under construction with corrugated metal siding and a crane arm visible on the left.

MES DEMARCHES AVEC ENEDIS

Aménager mon territoire

A decorative graphic consisting of three overlapping S-curves in blue, green, and yellow, extending from the left side of the slide towards the right.

Les différents types de raccordement

Les typologies de branchement selon la puissance

Type	Puissance Souscrite	Tension	Ancienne appellation	Exemples d'usage
C5	≤ 36 kVA	Basse Tension (BT) monophasé ou triphasé	Tarif Bleu	Logements, petits commerces, bâtiments publics de taille modeste
C4	> 36 kVA à ≤ 250 kVA	Basse Tension (BT) triphasé	Tarif Jaune	Collèges, gymnases, supermarchés, PME
C3	> 250 kVA à ≤ 2500 kVA	Moyenne Tension (HTA)	Tarif Vert	Hôpitaux, grands équipements publics, grosses industries
C2	> 2500 kVA	Moyenne Tension ou HTB	Tarif Vert renforcé	Sites industriels très consommateurs, data centers

- kVA : Puissance apparente (kilovoltampère), reflète la capacité maximale que peut supporter le branchement.

A RETENIR

Le type de branchement détermine les modalités de raccordement, les coûts associés et les prestations Enedis mobilisables. Plus la puissance est élevée, plus la complexité et les délais de raccordement augmentent.

- C5 est le standard des particuliers et petits professionnels.
- C4 et plus relèvent de démarches plus encadrées et nécessitent une coordination technique avec Enedis (notamment pour les postes de transformation pour les C3/C2).

EXEMPLES CONCRETS

- École primaire : C5
- Piscine intercommunale : C4 ou C3
- Zone artisanale : C4 à C3 selon les ateliers
- Nouveau lotissement de 40 logements : C5 pour chaque logement individuel
- Plateforme logistique régionale : C3 ou C2



Pour toute question ou réclamation des collectivités : cen-clients-territoires@enedis.fr

Enedis vous accompagne à chaque étape

Pour accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans leur besoin d'anticipation et d'optimisation en lien avec le raccordement de leurs projets, Enedis propose une gamme de services de la phase de diagnostic amont à la phase de décision.

Définir l'emplacement
idéal du projet



Cartographie des capacités

Affiche les capacités disponibles du réseau (moyenne tension et basse tension) pour l'insertion de projets de consommation ou de production.

Service gratuit, en libre service.

Préciser l'emplacement, la puissance
et estimer le coût du projet



Simuler mon raccordement

Indique pour une localisation choisie, si le raccordement nécessaire est un simple branchement (avec estimation du coût) ou génère une contrainte réseau.

Service gratuit, en libre service.

Chiffrer précisément le projet et
connaître le détail des travaux



Demande anticipée de raccordement

Indique la solution technique de raccordement définitive, le coût complet, le délai de traitement à compter de la demande de raccordement définitive.

Service facturé, déduit de la facture finale.

Pour en savoir plus sur ces services,
rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Raccordement d'un nouveau point de consommation

Les questions à se poser avant de réaliser une demande de raccordement

- Quelle est la puissance exacte de raccordement nécessaire au projet ?
- Aurez-vous besoin de raccorder une installation de production ?

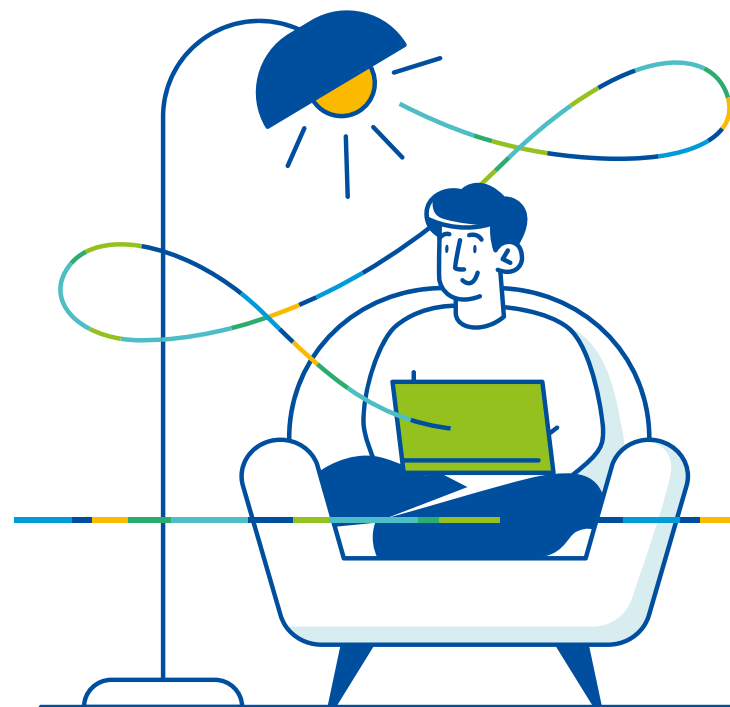
Si oui, vous devrez alors réaliser les deux demandes en parallèle : une demande de raccordement en consommation et une demande de raccordement en production.

Quels sont les délais à prévoir ?

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois.

Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois.
- Pour une extension de réseau, environ 4 mois.
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.



1

Réalisez votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.

Inférieur à 36 kVA

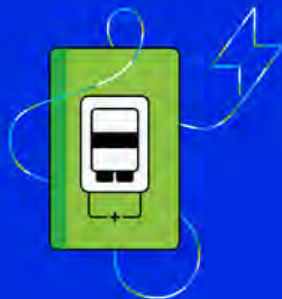
(installation équipée d'un compteur Linky)



connect-racco.enedis.fr

En cas de question :

09 69 32 18 11



Supérieur à 36 kVA



raccordement-entreprise-enedis.fr

En cas de question :

09 69 32 18 99

2

Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis. Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.

3

En parallèle, il faut souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'électricité et demander la mise en service.

Chantier ? fête locale ?

Le raccordement provisoire



Qu'il s'agisse d'un raccordement provisoire dans le cadre d'un chantier ou d'une fête foraine, les demandes sont à réaliser auprès de votre fournisseur. Le client s'engage à ne pas utiliser le branchement provisoire pour alimenter une installation définitive. Dans le cas contraire, pour des raisons de sécurité, Enedis se réserve le droit de couper l'électricité.

Quand faire la demande ?

21 jours avant la date de pose souhaitée, rapprochez-vous de votre fournisseur en indiquant les dates de pose et de dépose attendues. Lors des périodes estivales, il est conseillé d'anticiper son raccordement !

Que faut-il prévoir ?

Le demandeur fournit le matériel de branchement conforme à la norme NF C14-100 :

- Un coffret de branchement équipé d'un coupe-circuit principal individuel et d'un disjoncteur.
- Un câble de liaison entre le coffret et le réseau Enedis. L'ensemble doit être câblé et prêt à recevoir le compteur qui sera posé par Enedis.
- La validation de la lettre d'engagement

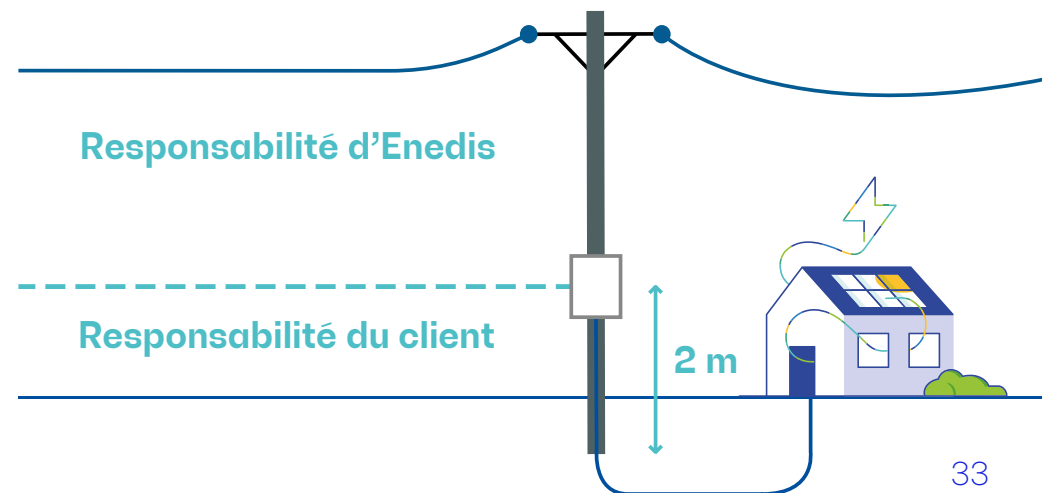
En quoi consiste l'intervention d'Enedis ?

Enedis raccorde le coffret fourni par le client, au plus proche du réseau électrique ou du poste de distribution.



Un plateforme dédiée aux forains

Dans le cadre des fêtes foraines, Enedis a mis en place une plateforme réservée aux forains, pour leur permettre de gérer leurs demandes de branchement : www.ebo.enedis.fr





MES DEMARCHES AVEC ENEDIS

Production **d'électricité**

Raccordement d'un nouveau point de production

Même si votre bâtiment est déjà raccordé au réseau électrique pour la partie consommation, il est **indispensable de réaliser une demande de raccordement pour la partie production ; des travaux peuvent être nécessaires.**

Les questions à se poser avant de réaliser la demande de raccordement :

- *Quel modèle économique choisissez-vous ? (revente en totalité, autoconsommation, ...)*
- *Quelle est la puissance exacte de raccordement dont vous avez besoin pour ce projet ? (en kWC).*
- *Y a-t-il déjà un compteur sur place ?*

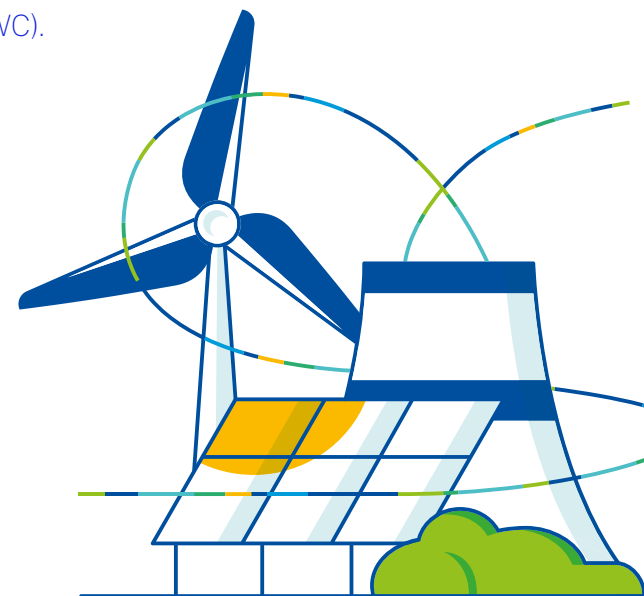
Si le bâtiment comporte un point de production et un point de consommation, c'est la puissance la plus importante qui indique la procédure à suivre. Exemple : Si vous avez une production de 24 kVA (donc inférieure à 36 kVA) et une consommation de 64 kVA (donc supérieure à 36 kVA), il faut bien suivre la procédure de raccordement « supérieure à 36 kVA » pour chaque demande.

Quels sont les délais à prévoir ?

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois.

Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis, dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois.
- Pour une extension de réseau, entre 4 et 6 mois.
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.



1

Réalisez votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.

Inférieur à 36 kVA

(installation équipée d'un compteur Linky)



connect-racco.enedis.fr

Supérieur à 36 kVA



raccordement-entreprise-enedis.fr

2

Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis.

Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.

3

La demande de mise en service est à réaliser en ligne sur le portail raccordement: <https://connect-racco.enedis.fr/>

En parallèle, il est indispensable de prévoir un responsable d'équilibre et un contrat d'accès au réseau avec Enedis, sauf si vous optez pour de l'autoconsommation totale.



Assistance téléphonique Producteurs BT : 09 69 32 18 00

Choix 1,2 puis 1 (<36kVA)

Choix 1,2 puis 2 (>36kVA)

Lionel MALEYSSON
Interlocuteur Privilégié
06 61 22 58 81
lionel.maleysson@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Luc VIALARD
Interlocuteur Privilégié
06 99 30 38 43
luc.viallard@enedis.fr
110 Avenue des Granges Bardes
01000, Bourg-En-Bresse



Laetitia HELIOT
Interlocutrice Privilégiée
06 85 32 34 31
laetitia.heliot@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Audrey YORK
Interlocutrice Privilégiée
06 77 04 93 40
audrey.york@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Rita MONTEIRO
Interlocutrice Privilégiée
06 60 17 43 78
rita.monteiro@enedis.fr
110 Avenue des Granges Bardes
01000, Bourg-En-Bresse



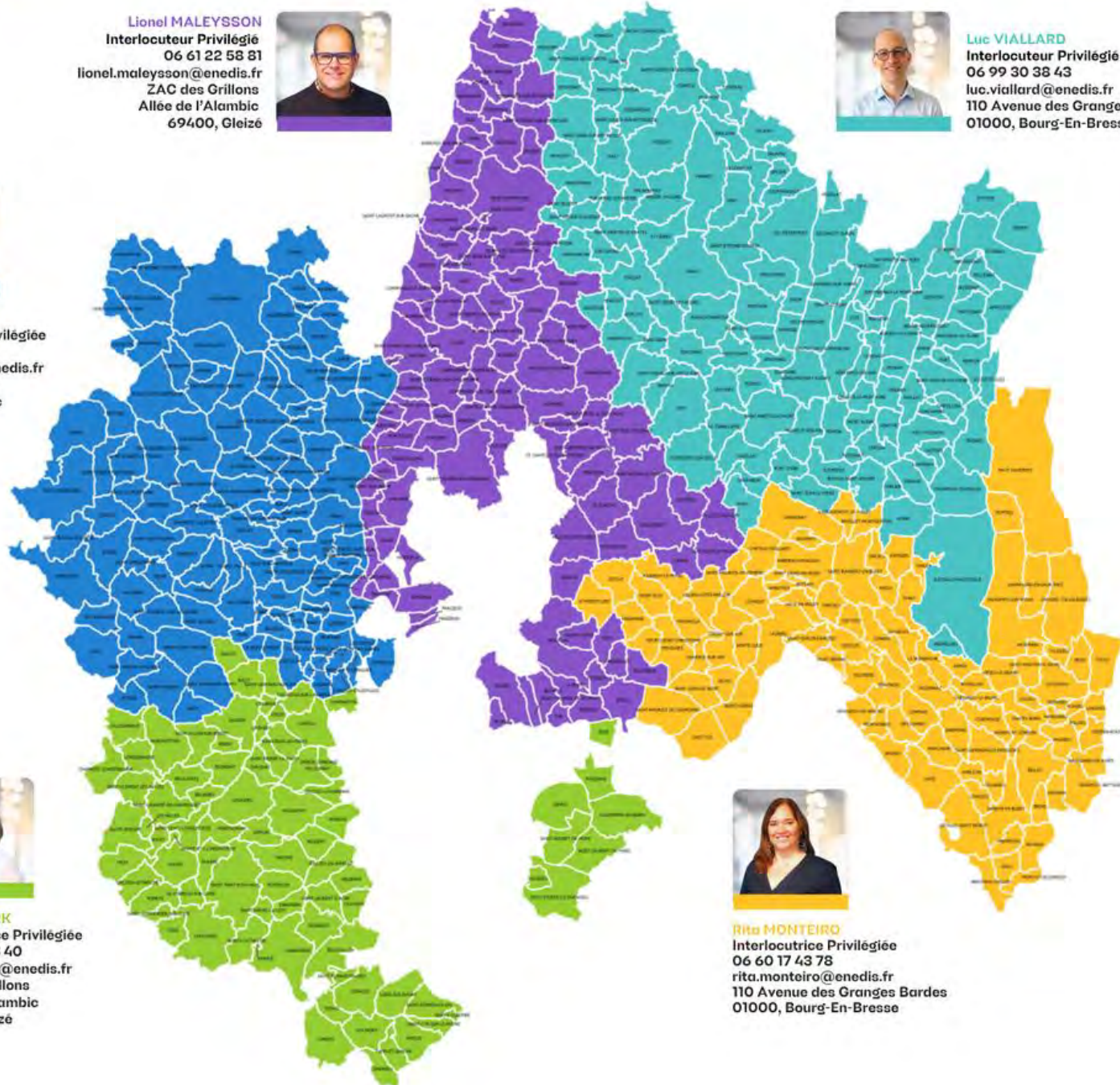
Hélène HEURTEVENT
Directrice Territoriale
06 08 41 73 00
helene.heurtevent@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Yannick DUMAS
Adjoint à la Directrice
06 69 15 64 89
yannick.dumas@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Martine DELORME
Assistante de Direction
06 64 37 00 57
martine.delorme@enedis.fr
ZAC des Grillons
Allée de l'Alambic
69400, Gleizé



Accès aux données, outils d'aide à la décision, accompagnement de la décarbonation, outils de planification énergétique, partenariats au service des territoires, Enedis dispose d'une large palette de solutions pour répondre à vos enjeux et besoins !

Votre interlocutrice privilégiée reste à votre disposition pour vous présenter le guide complet et vous accompagner dans vos démarches !